



## **Accueil de Groupe** Préparation à votre séjour 2023



Base de Plein Air Jean-Jeune  
180 chem. Jean-Jeunes  
Amherst, QC J0T 1T0

819-687-2683  
[jean-jeune.qc.ca](http://jean-jeune.qc.ca)  
[infovendee@jean-jeune.qc.ca](mailto:infovendee@jean-jeune.qc.ca)

## Table des matières

Informations .....	3
Avant l'arrivée .....	3
À l'arrivée .....	3
Au départ .....	3
Direction vers le camp .....	4
Procédures d'urgence pour les groupes .....	5
Alarme de feu et/ou évacuation d'urgence .....	5
Feu mineur .....	5
Blessures graves .....	5
Disparition/fugue d'une personne .....	5
Numéro d'urgence .....	6
Code de vie de la Base de Plein air Jean-Jeune .....	8
Général .....	8
Feu .....	8
Baignade .....	8
Embarcations nautiques .....	9
Quoi apporter lors d'un séjour .....	7
Pour une journée .....	7
Pour une nuitée .....	7
Liste des participants .....	10

## Informations

### Avant l'arrivée

- Le responsable d'accueil de groupe de Jean-Jeune communiquera avec vous pour valider les informations au contrat :
  - La date et l'heure d'arrivée
  - La date et l'heure de départ
  - Le nombre de participants
  - Le nombre de véhicules
  - Les besoins particuliers
  - L'horaire des activités
  - L'horaire des repas, s'il y a lieu
- Le contrat peut être modifié au plus tard 2 semaines avant votre arrivée.
- Remplir et signer les documents annexés. Ils doivent être remis au responsable.
  - Code de vie
  - Listes des participants

### À l'arrivée

- Lors de votre arrivée, vous serez accueillis par le responsable et guidé vers votre hébergement.
- Le paiement de la balance du contrat doit être effectué à l'arrivée ou avant.
- Le responsable fera une petite rencontre avec l'accompagnateur
- Une dernière vérification :
  - Horaire
  - Allergies
  - Équipement utilisé lors du séjour

### Au départ

- Remettre en place le mobilier déplacé lors de votre séjour. Un petit ménage doit être fait avant de quitter les lieux pour éviter des frais supplémentaires.
- Vous recevrez par courriel un sondage de satisfaction. Nous acceptons tous commentaires constructifs!

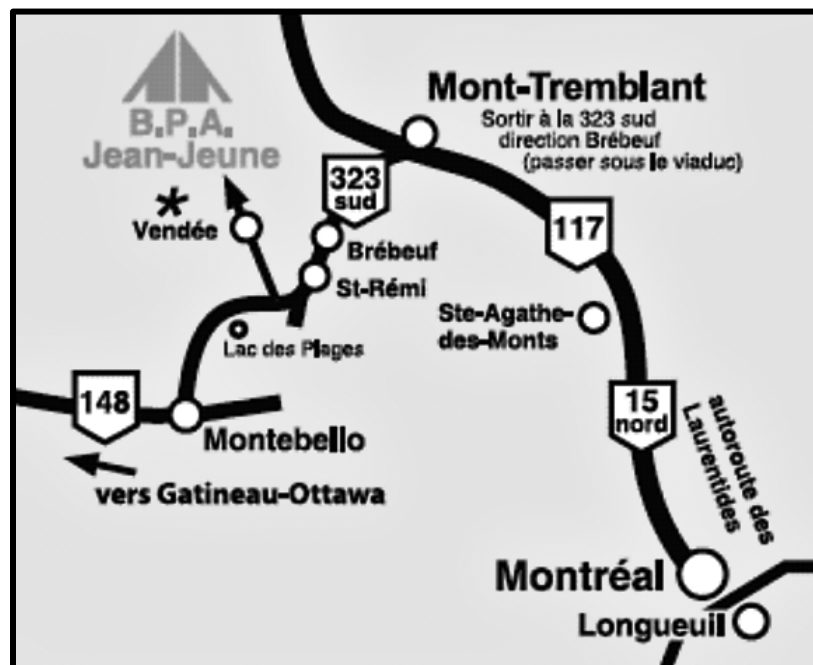
## Direction vers le camp

De Montréal et les environs (calculez environ 2h15 de route) :

- Prendre la 15 Nord jusqu'à la route 117
- Roulez sur la 117 jusqu'à la 323 Sud (sortie #117)
- Prendre la 323 Sud (direction Brébeuf/Montebello) jusqu'au chemin du village de Vendée
- Tournez à droite (juste avant le pont qui se rend au Lac-des-Plages)
- Vous aurez environ 10 km à faire sur le chemin de Vendée/rue du Village
- Au stop, tournez à votre droite (au bout du village)
- Ensuite, suivez les indications pour la Base de plein air Jean-Jeune

De Gatineau et les environs (calculez environ 1h15 de route) :

- Prendre la 323 Nord jusqu'au chemin de Vendée
- Tournez à gauche
- Vous aurez environ 10 km à faire sur le chemin de Vendée/rue du Village
- Au stop, tournez à votre droite
- Ensuite, suivez les indications pour la Base de plein air Jean-Jeune



## Procédures d'urgence pour les groupes

### Alarme de feu et/ou évacuation d'urgence

1. Arrêtez les activités et rassemblez le groupe.
2. Restez calme et sécurisez les participants.
3. Évacuez les lieux vers les lieux de rassemblement, soit :
  - a. La plaine des jeux
  - b. Le terrain de volleyball
4. Prenez les présences et présentez-vous à la direction.
5. Suivre les consignes des employés de la Base.

### Feu mineur

1. Évacuation immédiate du bâtiment, campement ou activité.
2. Déclenchement de l'avertisseur manuel d'alarme incendie, s'il y a lieu.
3. Utilisation de l'extincteur (adulte ou responsable).
4. Décompte des enfants et du personnel par les personnes responsables à l'aide de la liste des présences officielles.
5. Aviser immédiatement le responsable de la base de plein air.
6. Attendre les directives à suivre.

### Blessures graves

1. Évaluer la sécurité des lieux, éliminer le danger ou éloigner la victime.
2. Toujours intervenir sur les bases de secouriste en premiers soins.
3. Aviser le responsable de la Base ou le sauveteur qui prodigueront les premiers soins et aviseront les services d'urgence.
4. Garder la victime en sécurité et l'acheminer (selon le cas) vers les secours.
5. Attendre les directives à suivre.
6. Remplir un document de rapport d'accident avec le responsable de la Base.

### Disparition/fugue d'une personne

1. Rassemblement du reste du groupe.
2. Aviser le responsable de la Base.
3. Se rappeler où et quand la personne a été vue la dernière fois.
4. Faire une vérification primaire des alentours.
5. Vérification des toilettes et des lieux d'hébergement.
6. Vérification des sentiers aux alentours.
7. Après un maximum de 10 minutes, avertir le responsable de la Base pour l'enclenchement des procédures d'urgence.

## Numéro d'urgence

Police, Ambulance, Pompier, Premiers répondants : **911**

Centre antipoison du Québec : **1-800-463-5060**

### Soins médicaux

À 60 Km

Hôpital Laurentien

819-324-4000

234, rue St Vincent

Sainte-Agathe-des-Monts, QC J8C 2B8

À 107 KM

CSSS d'Antoine Labelle

819-275-2118

1525, rue L'Annonciation N

Rivière-Rouge, QC J0T 1T0

À 32 Km

Centre Médical De St-Jovite Ltée

819-425-2728

992 rue de St Jovite

Mont-Tremblant, QC J8E 3C1

Un défibrillateur externe automatique (DEA) se trouve dans le bureau de l'Accueil.

## Quoi apporter lors d'un séjour

C'est une période remplie d'actions, mais aussi remplie de sable, de forêt, d'activités plus salissantes, de journées de pluie ou de soleil. Pour profiter pleinement des séjours, il est indispensable de porter une attention sur les recommandations suivantes. Voici donc une liste non exhaustive de vêtements et d'objets nécessaires pour un séjour ou une journée plein air chez nous.

### Pour une journée

- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Chasse-moustiques
- Crème solaire
- Chapeau ou casquette
- Gourde d'eau
- Imperméable
- Bottes de pluie ou 2e paire de souliers

### Pour une nuitée

- Pantalon long
- Pantalon court (short)
- Chandail à manches courtes
- Chandail chaud
- Bas
- Pyjama
- Articles de toilette (brosse à dents, dentifrice, brosse à cheveux)
- Débarbouillette et serviette
- Sous-vêtements en quantité suffisante pour la durée du séjour
- Sac de couchage et taie d'oreiller
- Grand sac pour les vêtements sales

**La Base de plein air Jean-Jeune n'est pas responsable des objets perdus ou volés.**

## Code de vie de la Base de Plein air Jean-Jeune

### Général

- La Base de Plein Air Jean-Jeune prône le respect et la protection de l'environnement. Nous vous invitons à utiliser les bacs de compost et de recyclage mis à votre disposition.
- Les activités offertes sur la Base sont : le canot, le kayak, le rabaska, la baignade, le tir à l'arc et la randonnée pédestre. Pour toutes autres activités que vous désirez planifier, vous devez valider au préalable avec le responsable d'accueil de groupe.
- Toujours adopter un comportement respectueux envers les employés, les usagers et l'environnement.
- L'eau sur le site est potable, les bouteilles d'eau à usage unique sont interdites.
- Le port des souliers est obligatoire sur le site.
- Aucun animal domestique n'est autorisé.
- Le groupe doit ranger le matériel appartenant à la Base après usage.
- Le groupe doit ranger son propre matériel après usage et nettoyer les lieux.
- Il est strictement défendu d'allumer des chandelles et de l'encens dans les chambres.
- L'usage, la possession et la consommation de drogue sont interdits en tout temps sur le site. En cas de non-respect, le renvoi est immédiat.
- Il est permis de fumer et vapoter uniquement à l'extérieur des bâtiments autour des ronds de feu.
- En cas de bris de matériel ou sur un bâtiment, veuillez en aviser la direction dès que possible.
- Le calme est de rigueur partout sur la Base entre 23h00 et 7h00.
- Durant la nuit, nous vous demandons de rester à votre campement ou votre hébergement.
- Les feux d'artifice sont interdits afin de protéger l'environnement.
- Les voitures doivent demeurer en tout temps au stationnement principal et ne peuvent pas circuler sur les sentiers.
- Les jeunes enfants doivent être accompagnés d'un adulte au module de jeu.

### Feu

- Avant d'allumer un feu, veuillez vérifier l'indice du danger d'incendie (Sopfeu). Les feux sont interdits si le risque d'incendie est très élevé.
- Vous devez éteindre votre rond de feu avec une chaudière d'eau. L'utilisation de l'extincteur est réservée pour les urgences seulement.
- Il est interdit d'allumer des feux en dehors des ronds de feux déjà installés sur place.

### Baignade

- Il est interdit de se baigner hors des heures d'ouverture.
- Les contenants en verre, l'alcool, la cigarette et le vapotage, les ronds de feux et les barbecues sont interdits à la plage.
- La nage est permise uniquement dans la zone de baignade tout en respectant les autres baigneurs. Il est donc interdit de se baigner derrière la corde de délimitation.
- Un test de nage est requis afin de pouvoir se baigner sans gilet de sauvetage.



- Les enfants de 8 ans et moins doivent être accompagnés d'une personne de 16 ans et + dans l'eau en tout temps (à portée de bras). Un maximum de 3 enfants de 8 ans et moins par accompagnateur.
- Il est interdit d'avoir quelques objets flottants dans l'eau.
- L'accès au quai est réservé aux employés. Il est strictement interdit de nager sous le quai.
- Le passage entre la chaise du sauveteur et la plage, délimité par les cônes, doit être libre en tout temps.
- Pour avoir accès aux équipements nautiques entreposés à la Vareck, demandez de l'aide à un employé.
- Afin de protéger les environnements sensibles, veuillez utiliser les sentiers qui mènent à la plage.

### **Embarcations nautiques**

- Le port du gilet de sauvetage est obligatoire en tout temps.
- Il est préférable de pagayer en position à genou pour garder le poids le plus bas afin d'éviter les renversements.
- Il est interdit de faire chavirer son embarcation ainsi que celles des autres.
- Toute personne sous l'effet de l'alcool et des drogues se verra interdire l'accès au plan d'eau.
- Il est interdit d'accoster ou de sortir de son embarcation ailleurs que dans la zone d'embarquement.
- La baignade est interdite dans le lac.
- La mise à l'eau des embarcations personnelles est interdite.
- Il est recommandé de porter des souliers de plage et de se protéger des effets du soleil (hydratation, crème solaire, chapeau).
- Il est recommandé de bien sécuriser les effets personnels et de les protéger de l'eau.
- Prévoir un temps de retour avant la fermeture de la plage.
- Vérifier la météo avant de quitter la plage. Ne pas utiliser les embarcations lors d'orage ou de mauvais temps.

Naturellement, ces droits vous sont accordés dans la mesure du raisonnable, tout excès ou non-respect des règles met fin à vos autorisations.

Les groupes ne respectant pas les règles peuvent être mis en amendes ou même aller jusqu'au renvoi, et ce **sans remboursement**.

En tant que responsable du contrat je comprends qu'il est de ma responsabilité de m'assurer que mon groupe ait pris connaissance des règlements de la Base de Plein Air Jean-Jeune et j'en accepte les conditions.

Nom client: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

## Liste des participants

Nom du groupe : \_\_\_\_\_

Dates du séjour : \_\_\_\_\_

#	Prénom	Nom	Âge	Spécifications (Allergies ou autres affectations particulières)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				

